

COMMUNE DE GIRONDE SUR DROPT

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 14 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à 17 heures 30, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MOUTIER, Maire.

Date de la convocation : 8 juin 2021

Présents : M. MOUTIER Philippe, Mme CHIAPPA Graziella, M. DUSSEAUX Nicolas, Mme MONCHANY Sophie, M. COMBE Antoine, Mme BRUNATO-BIRAC Brigitte, M. LOUBIERE Briec, M. GRANET Cyril, MAZIERE Laurent, Mme LAROUÏ KERSUZAN Catherine, Mme ROSOLEN Catherine

Absents ayant donné pouvoir : Mme RIGAUD Marie-Pierre (Mme MONCHANY Sophie) M BERTHE Cédric (M. MOUTIER Philippe), Mme DUPUY-CHAUVIN Madeleine (Mme BRUNATO-BIRAC Brigitte)

Absente : Mme DELAYE Coline

Mme Catherine ROSOLEN a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte et l'ordre du jour est abordé :

- Validation du procès-verbal de la séance précédente

- *Convention de mise à disposition des bus du Stade Réolais*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les enfants de l'école primaire de Gironde, durant le temps scolaire, vont pratiquer des activités sportives sur la plaine des sports.

Afin d'acheminer ces enfants, il a été convenu de la mise à disposition de 2 bus par le Stade Réolais, ils seront conduits uniquement par M. Gallissaires et M. Mazière.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention établie entre la commune et le club.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention.

- Réparation éclairage public

Monsieur le Maire fait part au conseil des travaux de remise en état de 4 candélabres :

- Lieu-dit Prado n°285
- Ruisseau fontaine n°133
- Route de beauséjour n°47
- Rue de l'église n°244

Le coût de ces réparations s'élève à 2543.75 €, Monsieur le Maire informe le conseil que nous pouvons solliciter une aide financière de 20 % auprès du SDEEG, soit un montant de 400.59 €

Le plan de financement serait le suivant :

Travaux H.T. :	2 002.95 €
Maîtrise d'œuvre :	140.21 €
T.V.A :	400.59 €
Montant T.T.C.	2 543.75 €

Subvention SDEEG :	400.59 €
Autofinancement :	2 143.16 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement proposé et charge M. le Maire de déposer une demande d'aide financière auprès du SDEEG.

- Délibération portant modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu des avancements de grades et intégration suite à détachement envisagés en 2021, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer et supprimer les emplois suivants à temps complet :

CREATION	SUPPRESSION
- 1 Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe,	- 1 Adjoint technique,
- 1 Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe,	- 1 Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe,
- 1 Animateur principal 1 ^{ère} classe,	- 1 Animateur principal 2 ^{ème} classe.
	- 1 Agent de maîtrise.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité présenté ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer et supprimer les emplois précédemment énoncés à temps complets.

VALIDE le nouveau tableau des effectifs présenté en annexe.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

- ***Droits de préemption***

Monsieur le Maire fait part au conseil des demandes émanant de Me Axelle-Marie LAVAL notaire à LA FORCE, Me Dominique CINTAS, Me Paul CINTAS, Me Delphine DETRIEUX notaires à La Réole, concernant des biens se situant dans la zone de droit de préemption urbain :

- Immeuble cadastré section AT 144, situé 3, impasse Pierre Gemin
- Immeuble cadastré section AT 65, situé 11, rue des tanneries
- Immeuble cadastré section AL 181 et AL 183, situé 84, avenue du Général De Gaulle
- Immeuble cadastré section AP 6, AP 100, AP 117, AP 7, situé 4 rue des tanneries
- Immeuble cadastré AX 62 (partie), situé « aux garrigues »

Il est donc nécessaire de se prononcer sur ces demandes ;

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens indiqués ci-dessus

Infos diverses :

- Organisation des élections du 20 et 27 juin :

Monsieur le Maire a présenté à l'équipe municipale le dispositif mis en place pour les élections du 20 et 27 juin. De plus, il sera également demandé au public de respecter les gestes barrières : distanciation, port du masque, nombre limité de personnes à l'intérieur ...

- Subvention aux associations : le vote sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Fête à Gironde sur Dropt : la fête de la St Clair n'ayant pu avoir lieu en raison des restrictions dues au contexte sanitaire, celle-ci est reportée au 9-10-11 juillet 2021.

Mme Monchany Sophie et M. Granet Cyril, en charge de cette manifestation, nous ont présenté le déroulement de ces 3 jours de festivité. Prochainement, le programme vous sera dévoilé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 et ont signé les membres présents.